Nations Unies S/2012/618



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 août 2012

Original : français

Lettre datée du 10 août 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Comme suite à la requête formulée au paragraphe 4 de la résolution 2059 (2012) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de rendre compte au Conseil de l'application de ladite résolution ainsi que de la situation qui prévaut en Syrie depuis l'exposé que lui a présenté, le 2 août 2012, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous. Je voudrais également, par la présente, vous faire part de mes observations concernant l'action prévue de l'Organisation des Nations Unies en Syrie.

La cessation de l'usage des armes lourdes, ainsi qu'une réduction du niveau de violence par toutes les parties susceptible de permettre à la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS) de s'acquitter de son mandat, telles que préconisées dans la résolution 2059 (2012), ne se sont pas matérialisées. Des réductions temporaires et localisées du recours aux armes lourdes et du niveau de la violence sont intervenues et la perspective de pauses humanitaires limitées s'est améliorée à Homs. Toutefois, dans d'autres zones, particulièrement à Alep, le conflit s'est intensifié. Des éléments de l'opposition armée ont lancé des offensives à Damas et à Alep et les forces gouvernementales ont continué à utiliser des armes lourdes. En conséquence, la Mission n'a pas été en mesure d'exercer ses fonctions clefs qui consistent à observer la cessation de la violence.

La situation humanitaire se détériore à mesure que les affrontements s'intensifient dans les zones urbaines et périurbaines. Le nombre de personnes déplacées dépasserait nettement le million. Plus de 130 000 Syriens ont cherché refuge au-delà des frontières internationales de leur pays. De tels niveaux de déplacements internes et internationaux, sur fond de destruction des infrastructures civiles et des habitations dans les lieux d'origine des personnes déplacées, posent de graves problèmes à de nombreuses communautés à travers la Syrie. Des violations flagrantes des droits de l'homme continuent de se produire dans le pays, notamment l'usage d'armes lourdes contre la population civile, les enlèvements et les détentions arbitraires, les tirs visant des civils et provenant de tireurs embusqués, les exécutions extrajudiciaires et le refus de l'assistance médicale aux civils blessés.

Divers groupes de l'opposition politique et armée syrienne ont exprimé leurs positions et leurs conceptions concernant la transition en Syrie. Le Ministre syrien de la réconciliation nationale s'est également efforcé d'entamer un processus au nom du Gouvernement. Ces initiatives ne traduisent pas des modifications fondamentales de la dynamique politique de la crise. Le Gouvernement est convaincu de l'emporter militairement sur l'opposition dans des zones clefs comme

12-46043 (F) 100812 100812





Alep. Il refuse d'entamer quelque dialogue politique que ce soit ou de poursuivre l'application promise du plan en six points tant que l'opposition n'aura pas déposé les armes. Pour sa part, l'opposition reste également convaincue qu'elle réussira, par la voie militaire, à renverser le régime et rejette les conditions préalables posées par le Gouvernement pour le dialogue.

Je suis convaincu que le peuple syrien doit trouver une solution menée par les Syriens autre que le recours à la force, ainsi qu'une voie vers la table de négociation, qui soit soutenue de façon unifiée par la communauté internationale et orientée vers un système politique démocratique et pluraliste, garantissant l'égalité des droits pour tous. Les résolutions du Conseil de sécurité qui ont entériné le plan en six points et le communiqué du 30 juin 2012 du Groupe d'action pour la Syrie (A/66/865-S/2012/522) tracent la voie et ont guidé l'action entreprise par l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie, Kofi A. Annan, pour faciliter un règlement politique.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre un hommage sincère à M. Annan, qui a entrepris cette mission difficile avec courage et détermination et s'est efforcé de rassembler la communauté internationale autour de principes clefs en vue de mettre un terme aux souffrances en Syrie et d'ouvrir la voie à une Syrie qui réponde aux aspirations de son peuple et préserve ses institutions, son unité et son intégrité territoriale. Le travail important qu'il a entrepris doit être poursuivi. Compte tenu de la décision de M. Annan de quitter ses fonctions à la fin du mois d'août, je procède actuellement à des consultations suivies avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes en vue de désigner, dès que possible, un successeur à M. Annan.

Les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale restent au fondement des efforts de l'Envoyé spécial conjoint, qui sont axés à la fois sur la mise en place d'une transition politique et sur la cessation de la violence en Syrie. Dans la mesure où le Conseil de sécurité demeure saisi de cette crise, je voudrais souligner le fait que la mission de l'Envoyé spécial conjoint visant à faciliter la cessation de la violence et l'instauration d'une transition politique véritable ne peut réussir sans un soutien unifié et cohérent de la part de la communauté internationale. L'exécution du mandat de l'Envoyé spécial conjoint continuera d'exiger une présence de l'ONU, y compris du Bureau de l'Envoyé spécial conjoint, sur le terrain, en Syrie, pour soutenir le processus de transition, conformément au communiqué de Genève.

Même si la MISNUS ne mène ses activités que depuis peu, elle n'en joue pas moins un rôle de premier plan, ayant établi des relations importantes avec le Gouvernement et les membres de l'opposition. Elle a cultivé les réseaux et les contacts, et joué un rôle majeur de liaison et de coordination avec les groupes militaires, politiques et locaux, ainsi qu'avec les partenaires des Nations Unies présents dans le pays. Elle a réussi à ouvrir des voies de communication et de coopération avec divers interlocuteurs incontournables sur le plan national. Malgré les contraintes, les observateurs militaires de la MISNUS jouent eux aussi un rôle essentiel, saisissant les occasions de créer un climat de confiance et de faciliter le dialogue en plus de mener des activités d'établissement des faits et de vérification au fur et à mesure que la situation évolue. La présence de la MISNUS me permet d'évaluer de manière objective ce qui se passe sur le terrain et d'en informer le Conseil comme il se doit.

Ces activités doivent s'inscrire dans le cadre d'une solution politique globale recherchée par les Syriens eux-mêmes. Cela signifie qu'il faut veiller à ce que l'ONU soit prête à tirer parti rapidement de toute occasion qui se présentera sur le plan politique. La communication avec les parties prenantes sur le terrain doit être au cœur de notre action. Nous devons faire en sorte que l'Organisation ait les moyens et les structures nécessaires pour aider les parties à progresser et à consolider les acquis.

Si l'ONU n'est pas bien établie sur place pour remplir son rôle de facilitation, il sera très difficile d'entrer en contact directement avec les principales parties prenantes, d'engager le dialogue avec elles et de faciliter le dialogue entre elles, de voir s'il y a de nouvelles ouvertures et si les conditions du dialogue ont évolué, ainsi que de rendre compte à ce sujet. Parallèlement, il est essentiel d'informer et d'associer les pays de la région, étant donné les initiatives menées par l'Envoyé spécial conjoint.

Ainsi, le maintien d'une présence de l'ONU en Syrie, qui irait au-delà de l'action humanitaire capitale que mène le système des Nations Unies, permettrait d'avoir des rapports systématiques et constructifs avec les parties syriennes, dans le pays, pour solliciter leurs vues et les associer à l'édification d'un avenir de paix, dans l'intérêt du peuple, comme le prévoient les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et comme suite au plan en six points et au communiqué du 30 juin 2012 du Groupe d'action. D'autre part, l'existence d'une présence souple de l'ONU en Syrie donnerait à l'Organisation un moyen objectif d'évaluer la situation sur le terrain, lui permettant ainsi de mieux faire face à la situation.

Je tiens à souligner que, malgré les contraintes imposées par les conditions sur le terrain, l'équipe de pays des Nations Unies poursuivra l'action déterminante qu'elle mène pour alléger les souffrances de la population syrienne. Les organismes humanitaires des Nations Unies poursuivront leur mission, même si le mandat de la MISNUS vient à expirer. Mais, au-delà de cela, j'estime que l'ONU doit impérativement avoir une présence en Syrie qui œuvre dans d'autres domaines pour m'aider à m'acquitter de ma mission de bons offices et aider en particulier l'Envoyé spécial conjoint à s'acquitter de son rôle de médiation et de facilitation d'une solution pacifique. L'ONU ne peut pas cesser d'aider le peuple syrien à trouver une solution à cette crise. Au contraire, nous devons nous adapter à la situation et poursuivre nos efforts. Je compte donc m'employer, dans un avenir immédiat, à établir une présence effective et souple des Nations Unies en Syrie qui accompagnera les efforts déployés par l'ONU et les parties pour mettre un terme aux hostilités et, lorsque faire se peut et s'il en est convenu, aider les Syriens à mettre en œuvre les mesures qu'ils auront arrêtées pour parvenir à un règlement politique négocié inclusif.

Nous devons en priorité empêcher le pire de se produire et atténuer et limiter les répercussions du conflit, sans pour autant cesser d'aider les parties à trouver une solution à la crise. L'un des plus grands risques est de voir le conflit dégénérer en une guerre civile totale. Il est indispensable que l'ONU entretienne des relations avec tous les secteurs de la société afin d'ouvrir des voies de communication au-delà des divisions communautaires et, éventuellement, trouver des terrains d'entente, et, partant, mettre la population à l'abri des pires répercussions d'une guerre civile. Ce devrait être l'une des priorités immédiates de l'ONU, qu'elle soit

mise en œuvre par l'intermédiaire du Bureau de l'Envoyé spécial conjoint, de la MISNUS ou d'une autre entité du système des Nations Unies.

Il est de notre responsabilité de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre fin aux violences qui opposent les Syriens et les aider à aplanir leurs divergences afin qu'ils bâtissent un avenir qui réponde aux aspirations légitimes du peuple. À l'heure où le système des Nations Unies se mobilise pour soutenir la population syrienne, nous devons rappeler aux parties et surtout au Gouvernement que c'est à eux qu'il appartient en premier lieu de résoudre la crise qui est en train de dévaster leur pays.

Je suis extrêmement préoccupé par la militarisation continue du conflit qui fait rage en Syrie, qui a des conséquences humanitaires graves. J'en appelle aux tierces parties, et surtout aux pays de la région, et souligne qu'il leur appartient de faire tout leur possible pour mettre un terme à cette situation. Je demande au Conseil de sécurité de ne ménager aucun effort pour trouver un terrain d'entente afin d'aider le peuple syrien à mettre fin à la violence et à poser les jalons d'un avenir pacifique et démocratique sans laissés-pour-compte. J'exhorte de nouveau le Gouvernement syrien et l'opposition armée à arrêter leurs activités militaires, à protéger les civils et à respecter les obligations que leur imposent le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon